

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 15 JUIN 2022**

**Convocations envoyées le 8 juin 2022**

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents en séance : 7**

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3**

**Nombre de conseillers absents ou excusés : 1**

L'an 2022 et le 15 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

**Présents** : Mme BERGER-LINARD Céline, M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, M. TAUPIN Jacques

**Procurations** : Mme TALLON Marie Claude donne pouvoir à Mme DA COSTA Bettina, Mme SOCHET Monique donne pouvoir à Mme MANENT Danièle, M. DENIS Alexandre donne pouvoir à Mme BERGER-LINARD Céline

**Excusé** : M. AMIOT Yannick

A été nommé secrétaire : Mme BERGER-LINARD Céline

Le quorum ayant été atteint, les conseillers peuvent valablement délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Délibération n°12-2022 : élection de la vice-présidente
- Délibération n°13-2022 : signature de la convention de partenariat sur les ouvertures de livret A ou d'autres livrets pour la naissance d'enfants résidant sur la commune de Marmagne
- Questions diverses

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2022**

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres ayant assisté à la séance, adopte le procès-verbal de la séance du 15 juin 2022.

## **DELIBERATION N°12/2022 – ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE**

Suite aux délibérations de la commune de Marmagne du 8 juin 2022 relatives au CCAS et à l'arrêté du Maire de Marmagne du 10 juin 2022 nommant les membres extérieurs du CCAS, le Conseil d'Administration, ainsi reconstitué suite aux démissions de Mme Roy-Margueritat et de M. Jacquet, est déclaré installé par le Président.

Il peut procéder à l'élection du Vice-Président du CCAS.

Monsieur le Président invite les candidats à se faire connaître pour cette élection.

Mme Bettina DA COSTA présente sa candidature.

Le scrutin ouvert pour l'élection du Vice-Président du CCAS a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 5

Mme Bettina DA COSTA a obtenu 10 voix (dix voix).

Mme Bettina DA COSTA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue Vice-Présidente du CCAS de Marmagne.

### **APPROUVE à l'unanimité**

**Présents :** Mme BERGER-LINARD Céline, M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, M. TAUPIN Jacques

**Par procuration :** Mme TALLON Marie Claude, Mme SOCHET Monique, M. DENIS Alexandre

## **DELIBERATION N°13/2022 - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LES OUVERTURES DE LIVRET A OU D'AUTRES LIVRETS POUR LA NAISSANCE D'ENFANTS RESIDANT SUR LA COMMUNE DE MARMAGNE**

Il est proposé dans le cadre de la politique d'accueil des nouveaux nés des résidents de la commune de Marmagne d'abonder tous les livrets A ou d'autres livrets qui seront ouverts par leurs représentants légaux dans l'année de leur naissance.

Le principe retenu est que la commune versera sur chaque livret A, ou autre livret, ouvert au nom de l'enfant la somme de 15€ sur présentation d'un justificatif d'ouverture fourni par les représentants légaux.

Dans ce cadre, la CRCAM Centre Loire propose la signature d'une convention de partenariat, d'une durée d'un an, valable jusqu'au 31 décembre 2022 qui permettra aux nouveaux nés, moyennant l'organisation d'un événement annuel par la commune, de voir leur livret A, ou autre livret, abondé d'une somme de 20 € en complément de celle déjà versée par le CCAS (de 15 €) si le livret est ouvert au Crédit Agricole Centre Loire.

Bien entendu, cette convention n'emporte aucune exclusivité au profit de cet établissement bancaire et il pourra être signé toute convention de même type avec n'importe quel autre établissement bancaire qui souhaitera procéder de la sorte dans l'intérêt des administrés de Marmagne.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte, à l'unanimité, les principes et autorise le président à engager toutes démarches de mise en oeuvre ainsi que de signer toutes conventions de ce type avec les établissements bancaires souhaitant s'associer à la démarche pour l'année 2022.

#### **APPROUVE à l'unanimité**

**Présents :** Mme BERGER-LINARD Céline, M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, M. TAUPIN Jacques  
**Par procuration :** Mme TALLON Marie Claude, Mme SOCHET Monique, M. DENIS Alexandre

#### **Questions diverses**

- Bettina Da Costa souhaiterait que la réception des nouveaux arrivants se fasse en septembre 2022 et rassemble aussi les associations. Cela fait plus de trois ans que cette cérémonie n'a pas été organisée. Franck Charpentier propose de réunir plusieurs années.
- Bettina Da Costa fait un compte rendu de la journée diabète qui a eu lieu à Berry-Bouy la veille. Il y avait beaucoup de personnes, venues de Marmagne et des communes environnantes. Elle sera reconduite en 2023 à la salle des fêtes de Marmagne. En effet, Bettina Da Costa rappelle que c'était une initiative du CCAS de Marmagne mais la salle des fêtes étant en travaux, il n'était pas possible de faire la journée sur la commune en 2022.
- Le 23 juin, les gendarmes vont venir expliquer les protections contre les vols... à 15h au Chalet.
- Actuellement, il y a deux personnes bénéficiaires de la Banque Alimentaire.
- Bettina Da Costa a mis à jour la liste des personnes vulnérables dans le cadre du plan canicule. Elle suggère que ces personnes soient appelées régulièrement et demande aux membres du CCAS si elle peut leur confier la liste pour qu'ils puissent les appeler. Elle précise que ce sont des données confidentielles car les personnes n'ont pas demandé à être inscrites sur cette liste. Mais cela montrera que la mairie est présente pour eux. Les membres du CCAS sont d'accord, Le Président demande que la liste soit aussi diffusée à la policière municipale. Jacques Taupin demande si elle peut être diffusée à la présidente du Club des Chênes, les membres du CCAS donnent un avis favorable. Bettina Da Costa informe que, si un incident se produit en dehors des heures d'ouverture de la mairie, il faut appeler les pompiers ou les proches de la victime. Elle rappelle qu'il faut être vigilant pour les habitants des hameaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,  
Bernard DUPERAT



La secrétaire,  
Céline BERGER-LINARD

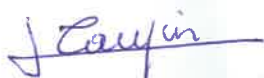
La Vice-Présidente  
Bettina DA COSTA



Gérard GAUIN



Jacques TAUPIN



Franck CHARPENTIER



Danièle MANENT

